

Prêts aux petites entreprises—Loi

Je dois admettre que les banques ne sont pas justes envers le gouvernement. Elles disent aux pêcheurs que la faute est au gouvernement. Ce n'est pas vrai. Le gouvernement avait fixé une limite aux banques et elles auraient dû le savoir. Cependant, le gouvernement du Canada vient de décider d'abandonner tout le programme de prêts aux pêcheurs, mais non le programme de prêts aux agriculteurs. Ce programme sera prorogé dans quelques instants par la Chambre.

Le programme d'aide aux pêcheurs est maintenant terminé et on se demande pourquoi. Une seule conclusion s'impose. Il essaye non seulement d'épargner de l'argent et de ne pas vouloir prolonger la garantie pour ces pauvres pêcheurs qui ne pouvaient pas satisfaire les demandes de remboursement qu'ils recevaient par écrit des grands bureaux d'avocats, des grands bureaux d'avocats!

M. Horner: Vous avez déjà dit cela.

M. Baker: Oui, je l'ai déjà dit et je le répéterai 100 fois: des grands bureaux d'avocats. Ils ont envoyé ces lettres aux pauvres pêcheurs pour leur dire de rembourser dans les 30 jours sous peine d'être traduits devant les tribunaux et de voir leurs biens saisis. Au lieu d'intervenir dans le cadre de ce programme, le gouvernement du Canada l'abandonne et dit que nous allons couvrir les pêcheurs avec la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Tel est le but du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui.

La vérité c'est que les entreprises de pêche ont toujours été couvertes par la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Ceux qui pratiquent l'aquiculture obtiennent des prêts dans le cadre de cette loi. Les entreprises de pêche n'étaient pas bien couvertes en raison du programme de prêts aidant aux opérations de pêche qui comportait une meilleure garantie du gouvernement du Canada.

Ce projet de loi ne répond à aucun besoin, mais le gouvernement ne pouvait pas se contenter d'une prorogation parce que les programmes de prêts aidant aux opérations de pêche et de prêts destinés aux améliorations agricoles se terminent tous les deux aujourd'hui. Aujourd'hui même! Le gouvernement ne pouvait pas décider de proroger seulement le programme de prêts destinés aux améliorations agricoles parce que ce serait une injustice trop flagrante, trop horrible pour les pêcheurs du Canada. Non, le gouvernement a déclaré que lorsque la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche arriverait à échéance, les pêcheurs seraient officiellement régis par le programme sur les prêts aux petites entreprises, comme toutes les autres entreprises du Canada.

● (1650)

Aujourd'hui, les pêcheurs du Canada se demandent pourquoi on se débarrasse d'eux et de leur programme de prêts. Cette décision n'étonne guère devant l'indifférence que le gouvernement manifeste depuis si longtemps pour les pêches au Canada. Les pêcheurs de l'est du pays, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve savent que les étrangers se livrent à la surpêche et que personne ne fera quoi que ce soit pour les empêcher. Ils sont témoins de cette pratique depuis des années. Ils savent quelles proportions elle a atteint parce que personne ne s'en prendra à la flotte française. Elle est intouchable.

Un palangrier néo-écossais de 64 pieds, 10 pouces et demi a récemment été intercepté dans un secteur où les navires doivent mesurer 65 pieds pour être autorisés à pêcher. Il lui manquait un pouce et demi. Il a été remorqué de la Nouvelle-Écosse jusqu'à Saint-Jean, Terre-Neuve. Le capitaine était en train de pêcher au large des Grands Bancs, au voisinage d'un navire américain. Le garde-pêche a déclaré qu'ils ne pouvaient pas accoster le navire américain parce que les États-Unis ne sont pas membres du NAFO. Les Américains prennent nos ressources mais nous ne pouvons pas les arrêter. Le capitaine du navire canadien a demandé pourquoi on l'arrêtait lui. Le garde-pêche lui a répondu que c'était parce qu'il relevait de sa compétence.

Pendant le remorquage jusqu'à Saint-Jean, le navire a croisé quelques vaisseaux français qui pêchaient sans licence. Le garde-pêche a précisé qu'il ne pouvait pas intervenir parce que le secteur faisait l'objet d'un litige. Le capitaine a alors demandé pourquoi on l'arrêtait lui puisque le secteur était contesté. Le garde-pêche a répondu que c'était parce qu'il était canadien—pas américain ni français mais canadien.

Telle est l'attitude qui existe. Les pêcheurs ne le toléreront plus. La semaine dernière, le quota de capelan des Canadiens était atteint à 15 tonnes métriques alors que le quota des Soviétiques commençait à 17 000 tonnes. Il y a actuellement à Terre-Neuve sept usines de transformation de poisson qui se disent prêtes à acheter du capelan parce qu'elles ont des débouchés au Japon et à Taiwan. Le ministère des Pêches et des Océans leur a fait savoir qu'il était désolé mais que le quota avait été fixé à 15 000 tonnes métriques. Les pêcheurs ont répondu «d'accord, mais vous soutenez qu'il s'agit d'une espèce sous-exploitée». Le ministère a répliqué que c'était la raison pour laquelle un quota avait été accordé aux Soviétiques.

Les Soviétiques peuvent donc commencer leur quota à 17 000 tonnes métriques et pêcher jusqu'au 31 décembre. Les pauvres pêcheurs doivent rester inactifs et même s'ils détiennent des licences, ils ne peuvent pas prendre de capelan parce que leur quota a été atteint.

Aujourd'hui, le gouvernement du Canada a présenté un nouveau projet de loi. Le député d'Algoma (M. Foster) et le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) auront quelques mots à dire au sujet de ce projet de loi agricole. Nous avons tous hâte de voir ce qu'il contient. Je suis certain qu'il doit renfermer une disposition désavantageuse parce que le gouvernement le propose à la dernière minute. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a peut-être plus d'influence au Cabinet que le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon), bien que j'en doute.

Après 30 ans, les pêcheurs ont perdu leur programme de prêts garantis. Après 42 ans, on va renouveler celui des agriculteurs et on va voir dans un instant sous quelle forme. Le projet de loi sur lequel nous allons voter n'est pas favorable aux pêcheurs canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?